Conditions Générales de Participation
ROZ AR MOR GRAVEL #5 – 24 mai 2026

Nature de l’événement

ROZ AR MOR GRAVEL est une randonnée cycliste non compétitive, non chronométrée, sans classement. Il ne s’agit ni d’une course, ni d’une épreuve sportive encadrée. Chaque participant prend part à l’événement de sa propre initiative, en totale autonomie.

Parcours – Navigation – Autonomie

Les parcours sont fournis exclusivement sous forme de traces GPS. Ils ne sont ni balisés, ni surveillés. Aucune assistance technique, mécanique, médicale ou logistique n’est assurée par l’organisation. Le participant est seul responsable de son orientation, de son matériel et de sa capacité à terminer le parcours.

État des chemins – Conditions naturelles

Les itinéraires empruntent des voies légalement ouvertes à la circulation des vélos, susceptibles de présenter des difficultés techniques, de la végétation dense, des passages nécessitant de mettre pied à terre et des conditions météorologiques variables. Aucun entretien spécifique n’est réalisé par l’organisation.

Matériel – Aptitude – Équipement

Le participant déclare être apte physiquement à la pratique du vélo gravel en autonomie, disposer d’un vélo en parfait état de fonctionnement et être correctement équipé. Il est entièrement autonome en eau, alimentation, réparation et sécurité.

Comportement – Partage des chemins

Les parcours empruntent des espaces partagés. Le participant s’engage à respecter le Code de la route, les autres usagers et les espaces naturels. Tout comportement dangereux ou inadapté engage sa seule responsabilité.

Inscriptions – Annulation – Remboursement

Les inscriptions à ROZ AR MOR GRAVEL #5 – 24 mai 2026 sont fermes, définitives et non remboursables, quel qu’en soit le motif. Aucun remboursement, avoir ou report ne pourra être exigé.

Responsabilité – Décharge expresse

Le participant reconnaît que la pratique du vélo gravel comporte des risques inhérents. Il participe sous sa seule et entière responsabilité et déclare être titulaire d’une assurance responsabilité civile personnelle. Il renonce expressément, pour lui-même et ses ayants droit, à tout recours contre l’organisateur Tregoride, sauf faute lourde ou intentionnelle au sens de la loi.

Assurance – Secours

L’organisation ne souscrit aucune assurance individuelle accident. En cas d’incident, le participant est seul responsable de l’alerte des secours et de la prise en charge de l’ensemble des frais engagés.

Acceptation

L’inscription vaut lecture attentive, compréhension complète et acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Participation.